Logement à la Maison de l'Île-de-France à la CIUP

La région Île-de-France soutient les étudiants pendant leur formation. L'objectif de la Région est de diplômer plus.

Pour atteindre cet objectif, le Schéma régional des formations sanitaires et sociales dans son axe 2 vise à améliorer les conditions de vie et d'études en les accompagnant dans leur démarche de financement, de stage mais aussi de logement. Cet objectif est d'amélioration des conditions de vie est également partagé dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Dans ce cadre, la Région finance la Maison de l'Île-de-France de la Cité université internationale de Paris et dispose d'un quota de logements.

La Région a le plaisir de proposer aux étudiants sage-femme, de niveau master, en recherche de logements de candidater auprès de la Maison de l'Île-de-France sur le site de la Cité universitaire internationale de Paris pour la prochaine année universitaire 2025/2026 (du 1er septembre 2025 au 30 juin 2026, avec possibilité de prolonger jusqu'au 31 août 2025).

Vous trouverez ci-dessous les éléments d'information:

- le lien vers la présentation de la Maison de l'Île-de-France sur le site de la CiuP, sur lequel vous trouverez des informations utiles sur les logements proposés : https://www.ciup.fr/maisons/maison-de-lile-de-france/
- le dépôt des demandes est ouvert jusqu'à fin mai
- pour information ; la redevance mensuelle des logements pour l'année 2025/2026
    - moins de 30 ans : 728€
    - plus de 30 ans : 837€

L'équipe reste à votre disposition pour de plus amples informations.